



Châtenay-Malabry, mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Annabelle QUENET
Responsable Presse
Tel 01 46 11 83 01
annabelle.quenet@andra.fr

@presse_andra
@andra_france

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

La Commission européenne retient le programme de recherche EURAD sur la gestion des déchets radioactifs

Le 15 février 2019, la Commission européenne a retenu le programme conjoint de recherche EURAD. Porté par l'Andra et réunissant une centaine de partenaires européens autour d'une vision stratégique et d'un agenda de recherche commun à long-terme, EURAD a pour objectif de mutualiser les efforts de recherche et partager les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de la gestion à long terme des déchets radioactifs. Le lancement du programme aura lieu en juin prochain lors de la conférence [EURADWASTE](#).

EURAD (European Joint Programme on Radioactive Waste Management) réunit une centaine d'acteurs européens impliqués dans la gestion des déchets radioactifs : agences de gestion des déchets radioactifs, comme l'Andra, supports techniques aux autorités de sûreté, comme l'IRSN, Organismes de recherche (CNRS, CEA, BRGM, Universités, etc.).

Plusieurs thématiques de recherche stratégiques communes ont été identifiées, aussi bien sur les phases « amont » du stockage (caractérisation, traitement et conditionnement des déchets) que sur l'entreposage et le stockage, en particulier géologique.

EURAD répond à la volonté de la Commission européenne – qui finance depuis plus de 40 ans des projets de recherche sur la gestion et le stockage des déchets radioactifs à travers *Euratom* - de soutenir non plus des initiatives individuelles, mais des programmes de recherche collaboratifs plus ambitieux.

Première phase 2019-2024 : EURAD1

Doté d'un budget de 60 M€ financé à hauteur de 32,5 M€ par la subvention *Euratom*, la première phase d'implémentation de EURAD inclut sept projets de R&D qui visent à intégrer les connaissances scientifiques à l'échelle de l'alvéole ; renforcer la robustesse des évaluations de performance et de sûreté, réduire les conservatismes ; évaluer les optimisations possibles de l'architecture des stockages. Ces projets de R&D sont complétés par des activités dites « transverses » qui regroupent notamment des échanges méthodologiques et stratégiques autour de problématiques communes (déchets historiques, traitement des incertitudes...) ou encore des activités de *Knowledge Management*, telles que le maintien des compétences, le transfert de connaissances entre organisations, la formation et la capitalisation des connaissances et enfin des interactions autour de la R&D avec la société civile.